

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 679

présenté par  
M. Le Déaut-----  
**ARTICLE 9**

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Le projet d'autoroute A32, doublant l'actuelle A31 entre Toul et Thionville est abandonné ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un projet du gouvernement Raffarin se propose de doubler l'actuelle autoroute A31 reliant Beaune sur l'A6 au Luxembourg et à l'Allemagne. Cette nouvelle A32 payante doublerait l'A31 entre Toul et Thionville.

Cet amendement se justifie parce que la congestion actuelle de l'A31 ainsi que les problèmes de sécurité pourraient être réglés simplement en construisant une troisième voie sur l'actuelle A31. Il n'y a aucun besoin d'intérêt local, car cette nouvelle autoroute payante, viendrait croiser une autoroute gratuite, serait peu utilisée alors que sa construction détruirait des paysages uniques dans la vallée de la Natagne et de la Seille.

Cet amendement reprend une des conclusions de la mission parlementaire sur le changement climatique que j'ai présidée en 2006, qui recommande dans la troisième partie, chapitre II, de développer des modes de transports non polluants en ne doublant pas les autoroutes reliant le nord au sud de l'Europe, car cela encouragerait le transport par camion aux dépens des autoroutes ferroviaires et du transport multimodal.